

Délibération du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 Séance du 19 Décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 approuvés le 28 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008 ;

Délibération n° 108- 2025 – Délibération rectifiée

2- Repyramide enseignant.es chercheur.es

Afin d'anticiper une éventuelle campagne de repyramide dès janvier 2026, il est proposé d'ouvrir au repyramide les sections du Conseil National d'Université (CNU), présentées par ordre de classement, ainsi qu'il suit :

Etudes Romanes – Section 14

Science de gestion et du Management – section 6

Langues et littératures anciennes – section 9

Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises – section 15

Mathématiques appliquées et applications des mathématiques - Section 26

Psychologie et ergonomie - Section16

Membres en exercice : 36

Votants : 34

Présent.es : 22

Représenté.es : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Abstentions : 10

Contre : 0

Pour : 24

Vincent GOUESSET
Président de l'Université Rennes 2
Le 10 février 2026



Les membres du conseil d'administration l'Université Rennes 2 approuvent l'ouverture au repyramide des sections proposées ci-dessus, ainsi que leur ordre de classement en vue de l'ouverture aux promotions des enseignant.es chercheur.es de l'Université Rennes 2 pour l'année 2026.

Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le :
Transmise au recteur de la région académique Bretagne le :

10 FEV. 2026

10 FEV. 2026